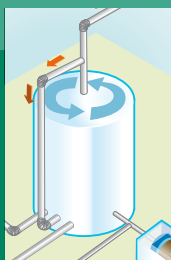




02 actualités

DASRI
Responsabilité
élargie du
producteur



06 décryptage

La méthanisation
à Romainville



08 bonnes pratiques

**"Ma déchèterie
mobile®"** : pour
mieux recycler
les encombrants

04 dossier

MAINTENIR LA PRIORITÉ ENVIRONNEMENTALE MALGRÉ LA CRISE



SYCTOM

DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE



En 2008, plus de 600 DASRI ont été récupérés dans 3 centres de tri du SYCTOM.



Grand Prix de l'environnement



Le SYCTOM est partenaire du 13^{ème} Grand Prix de l'environnement des villes d'Ile-de-France dans la catégorie Gestion des déchets. Ce prix récompense les collectivités pour les projets qu'elles ont réalisés ces 4 dernières années en faveur de l'environnement. Il sera remis en juin. Les candidatures peuvent être déposées jusqu'au 4 mai 2009.



Journées Portes Ouvertes
Le centre multifilière de traitement des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII ouvrira ses portes au public le samedi 6 juin 2009 de 10h30 à 17h.
Le centre de tri des collectes sélectives à Sevran ouvrira les siennes le samedi 20 juin 2009 de 9h30 à 16h.
Pour en savoir plus : www.syctom-paris.fr

DASRI Responsabilité élargie du producteur

L'avant-projet de loi Grenelle 2 prévoit l'extension du principe de la responsabilité élargie du producteur aux Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI). Une filière dédiée devrait donc voir le jour pour la collecte et le traitement de ces déchets. Une nouvelle bien accueillie dans les centres de tri.

Le Grenelle 2, qui comporte les dispositions techniques d'application du Grenelle 1, va combler un vide juridique, les collectivités locales n'étant pas tenues aujourd'hui de collecter les DASRI. Le dispositif qu'il prévoit est comparable à ceux déjà mis en place à l'initiative de certaines communes, Chatou, Boulogne-Billancourt et Sèvres notamment. Les particuliers qui ont besoin de piqûres pour leurs soins médicaux (les personnes diabétiques par exemple) pourront retirer gratuitement des boîtes pour les seringues usagées dans les pharmacies et les y rapporter une fois pleines.

Prévention des risques

Le texte va résoudre également les problèmes de sécurité que les DASRI posent dans les centres de tri. Ces deux dernières années, 9 agents du SYCTOM ont été piqués, et 2 depuis janvier 2009. A chaque fois, les trieurs ont immédiatement été conduits à l'hôpital. Aucune infection n'est à déplorer jusqu'ici mais de tels accidents du

travail génèrent beaucoup d'anxiété dans les équipes. En 2008, à Ivry, Nanterre et Isséane, plus de 600 DASRI ont été repérés dans les déchets issus des collectes sélectives - seringues, flacons en plastique remplis d'aiguilles et poches de perfusion pour l'essentiel. « *Il n'existe pas de protection efficace contre les piqûres* » explique Sophie Huneau, ingénieur à la direction de l'exploitation du SYCTOM. « *La parade la plus efficace réside dans le bon geste de tri à la source. En l'absence d'une filière dédiée, mieux vaut jeter les seringues dans le tout venant des ordures ménagères plutôt qu'avec les déchets en plastique.* »

Consulté pour l'élaboration du Plan régional d'élimination des déchets d'activités de soins (PREDAS), le SYCTOM a fait valoir la nécessité de prendre en compte les DASRI des ménages afin de prévenir les risques qu'ils présentent pour la santé des agents de tri et pour la mise en place effective de la filière en Ile-de-France. ■

Prévention des déchets : des aides de l'ADEME

La loi d'orientation du Grenelle de l'Environnement fixe comme objectif de réduire la production de déchets ménagers de 5 kg par personne et par an en 5 ans, soit une diminution de 7 % sur la base de 360 kg/hab/an. Afin d'atteindre ces objectifs, l'ADEME verse une aide aux collectivités de plus de 20 000 habitants qui mettent en place un programme de prévention des déchets. Ce soutien, qui s'élève à 20M€, est cependant à comparer avec le montant du produit total de la TGAP, estimé à plus de 350 M€. Il est accordé dans le cadre d'un contrat de performances de 5 ans. Selon la taille de la collectivité, il est compris entre 0,6 € et 1,5 € par hab/an. ■



Avant-projets de plans régionaux pour les déchets : consultation achevée

Elaborés par la région Ile-de-France, en concertation avec les acteurs régionaux concernés, les avant-projets du Plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PREDMA), du Plan régional d'élimination des déchets d'activités de soins (PREDDAS) et du Plan régional d'élimination des déchets dangereux (PREDD) ont été adressés le 29 décembre dernier pour avis aux autorités franciliennes compétentes. De janvier à mars, le préfet de région, les conseils généraux franciliens et limitrophes, les conseils régionaux

limitrophes, les Conseils départementaux de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST), les commissions consultatives des 3 plans, le conseil économique et social régional ainsi que le SYCTOM ont fait part de leurs observations. Les projets de plans modifiés seront soumis à l'assemblée régionale les 6 et 7 mai prochains. Ils seront soumis à enquêtes publiques en juin et juillet. Leur approbation finale en assemblée régionale est prévue avant la fin 2009. ■



La Commission nationale du débat public (CNDP)

a décidé lors de sa séance du 4 mars que le projet de reconstruction du centre de traitement des déchets à Ivry-Paris XIII doit donner lieu à un débat public. Elle a désigné une commission particulière, présidée par Philippe Marzolf, pour animer le débat qui se déroulera au deuxième semestre 2009.



www.syctom-paris.fr fait peau neuve.

Afin de le rendre plus attractif et d'anticiper l'application de la loi de février 2005* qui impose des normes internationales d'accessibilité aux sites publics, le SYCTOM vient de refondre son site Internet. Des rubriques simplifiées et enrichies pour accéder plus facilement à l'information et rendre la navigation plus rapide et plus aisée ; un format de page paysage pour faciliter la lecture immédiate ; un graphisme plus moderne et plus accueillant ; une ergonomie adaptée aux personnes handicapées (lecture vocale, variabilité de la taille des caractères...) : telles sont les principales modifications apportées, l'information mise en ligne s'efforçant de demeurer toujours précise et compréhensible par tous.

*En attente du décret d'application.

BAROMÈTRE

Chute des prix de reprise des matières recyclables

Evolution entre janvier 2008 et dernier prix connu en 2009.

Plastique	➡	-61 %
Acier CS*	➡	-36 %
Emballages carton	➡	-69 %
Acier incinéré	➡	-49 %
Alu incinéré	➡	-33 %

De 14 M€ en 2008, les recettes tirées de la vente des matières recyclables ont couvert **4,3 %** des dépenses de fonctionnement du SYCTOM en 2008. La chute vertigineuse des prix de reprise depuis la fin de l'année dernière laisse entrevoir une baisse de **30 %** de ces recettes en 2009.

*Issu des collectes sélectives.

dossier

MAINTENIR LA PRIORITÉ ENVIRONNEMENTALE MALGRÉ LA CRISE



François Dagnaud,
Président du SYCTOM

La baisse du prix des matières recyclées comme la hausse de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) pèsent sur ses finances. Mais, dans la droite ligne des objectifs du Grenelle de l'Environnement et de la directive déchets, le SYCTOM construit son programme d'investissement en faveur de la gestion durable des déchets.

→ Collectes sélectives et Prévention : subventions maintenues

En 2009, en plus de son aide traditionnelle à 125,89 € par tonne, le SYCTOM soutient à hauteur d'une enveloppe globale de 100 000 € les actions menées par ses collectivités membres pour augmenter la quantité des déchets triés par leurs habitants et améliorer la qualité du tri que ceux-ci effectuent. Il accorde également une subvention de 10 000 € maximum par commune aux opérations de sensibilisation à la prévention des déchets.

Alors que la crise financière a tourné en récession, le SYCTOM et les collectivités qui le composent font face à une situation difficile. Malgré l'alourdissement de la TGAP fixée par la loi de finances 2009 (+ 5 M€) et la chute des ressources tirées de la vente des matières recyclées (estimée à - 30 %, soit - 4 M€), il leur faut trouver la voie pour remplir leurs engagements en faveur du développement durable tout en rendant les projets à réaliser supportables financièrement.

Le budget du SYCTOM est construit avec la volonté de concilier protection de l'environnement et rigueur budgétaire.

Une vision pour l'avenir

« La gestion du SYCTOM s'inscrit dans la durée » rappelle François Dagnaud, Président du SYCTOM.

« Les investissements qui vont être engagés aujourd'hui trouvent leur fondement dans des choix assumés collectivement il y a plusieurs années, après des réflexions approfondies, et pris dans une perspective à long terme. »

En 2004, le plan de prévention et de valorisation des déchets du syndicat était approuvé en vue de réduire les quantités de déchets à la source et de diminuer les quantités

incinérées et mises en décharge grâce à la diversification des modes de traitement et à la valorisation des déchets. En 2006, les élus du Comité syndical décidaient de réaliser deux unités de méthanisation en Seine-Saint-Denis.

« Nos choix étaient en anticipation, poursuit François Dagnaud. La directive européenne déchets de novembre 2008 ainsi que le Grenelle de l'Environnement valident a posteriori nos orientations stratégiques en donnant la priorité à la prévention, au recyclage, au traitement biologique et en reconnaissant tout l'intérêt de la valorisation énergétique. » Le SYCTOM est en train de construire le centre de tri à Paris XV. Il doit aussi préparer le devenir du centre de tri et de valorisation énergétique à Ivry-Paris XIII qui va avoir 40 ans cette année. La réalisation du projet, qui se fera après l'organisation d'une procédure de débat public, va s'étaler sur une décennie. « Son renouvellement constituera l'investissement majeur des années à venir, souligne le Président du SYCTOM. Mais auparavant, il en va de notre responsabilité d'organiser la continuité du service

dans ce centre, qui à l'heure actuelle trie et valorise près du tiers des déchets que nous recevons. »

Un programme de travaux a été planifié sur 3 ans (73 M€) pour prolonger la durée de vie de cet équipement jusqu'à l'horizon 2018 dans des conditions de fiabilité et de sécurité optimales et à un coût maîtrisé. Ouvrant droit à peu de subventions, ces investissements sont en majorité financés par l'emprunt, dont les annuités représentent une dépense croissante.

Une situation maîtrisée

Malgré ces difficultés, le SYCTOM maintient le niveau du soutien financier qu'il apporte aux collectivités pour la collecte sélective (125,89 € la tonne). Il a par ailleurs pris les mesures nécessaires pour éviter toute dérive budgétaire. « La volonté des élus du Comité syndical est de maîtriser les dépenses de traitement des déchets ménagers, précise François Dagnaud. Hors TGAP, celles-ci augmentent seulement de 2,3 % en 2009. Nous souhaitons aussi étaler la

réalisation de notre programme d'investissement sur cette mandature et la suivante, optimiser nos recettes de valorisation malgré la crise, et limiter au maximum la progression du tarif des redevances. Un gros effort est demandé cette année aux collectivités, et in fine aux citoyens. Mais le budget du SYCTOM est construit avec la volonté de concilier protection de l'environnement et rigueur budgétaire. » ■



TGAP 2009 : un surcoût de 5 millions € pour le SYCTOM

La loi de finances 2009 a fortement augmenté la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) pour les centres d'enfouissement et l'a appliquée pour la première fois aux incinérateurs. Ses objectifs - prévenir la production de déchets et favoriser le recyclage et la méthanisation - sont vertueux.

Mais elle représente une lourde charge pour le SYCTOM, même si son montant a fini par être fixé en fonction des performances environnementales des centres de traitement des déchets. D'ici 2016, le surcoût de cette mesure s'élèvera pour le SYCTOM à plus de 70 M€. En 2009, il représente déjà 5 M€.

Impact sur les redevances communales

Les tarifs des redevances communales ont donc dû être augmentés : de 7,5 % pour la redevance à la tonne (96,83 €), soit une hausse de la dépense des communes de 4,1 % compte tenu de la baisse concomitante des tonnages ; et de 1 % pour la redevance proportionnelle à la population (7,14 €).



Ivry : la modernisation s'impose après 40 ans

Construite en 1969, l'usine d'incinération des ordures ménagères à Ivry-Paris XIII a été modernisée en 1997, date à laquelle elle a intégré un centre de tri des collectes sélectives (36 000 t traitées en 2008) et une déchetterie (3 886 t reçues en 2007). En 2004-2005, elle a été mise en conformité avec les nouvelles normes européennes applicables au 28/12/2005. C'est la plus importante unité de valorisation énergétique de France, qui traite 730 000 t d'ordures ménagères par an. Elle permet de chauffer 100 000 équivalents-logement, ce qui évite de consommer 100 000 tonnes équivalent pétrole. Depuis 2003, des débats sur son renouvellement ont été menés au sein du SYCTOM et avec les collectivités et les populations concernées et en particulier les Ivriens. Ils ont montré l'intérêt porté à la réduction de ses capacités de traitement et à la mise en œuvre de solutions exemplaires sur le plan environnemental, qu'il s'agisse des technologies, de l'intégration urbaine et architecturale ou des modalités d'exploitation. Sur cette base, des études de faisabilité ont été engagées en 2007 pour la création d'un centre de valorisation énergétique et organique alliant les procédés de méthanisation et d'incinération. Les 3 équipes retenues, qui ont remis leurs propositions fin 2008, concluent à la viabilité de cette solution mixte. Destiné à accueillir 600 000 tonnes de déchets (ordures ménagères résiduelles et résidus des unités de méthanisation de Seine-Saint-Denis), le futur site serait directement relié à la Seine pour le transfert fluvial de déchets entrants et sortants.



Méthanisation en Seine-Saint-Denis

A Romainville/Bobigny et au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois, deux centres modernes de valorisation des déchets sont en projet. Ils traiteront 400 000 tonnes de déchets dont 40 % sont actuellement stockés et

60 % incinérés. Accueillant l'un et l'autre méthaniseurs et chaînes de tri, ils transformeront les déchets en bioénergie, en compost et en matières recyclables. Le premier projet (confié à la société Urbaser Environne-

ment) triera et méthanisera des ordures ménagères résiduelles et le second traitera en plus les boues de la future station d'épuration des eaux usées, construite à proximité par le SIAAP. Pour le premier, les demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter doivent être déposées en avril 2009. Les travaux sont programmés début 2010, pour un montant de 200 M€. Le second projet fait actuellement l'objet d'une procédure de marché public conduite en co-maîtrise d'ouvrage par le SYCTOM et le SIAAP. Au total, l'équivalent de 180 000 t de déchets ménagers biodégradables seront méthanisés, pour produire de l'énergie - qui pourra servir à chauffer 11 000 équivalents logement⁽¹⁾ - et du compost (130 000 t). ■

⁽¹⁾ Équivalent logement : logement de 80 m² occupé par 4 personnes dans un immeuble collectif construit entre 1995 et 2000.

DÉCRYPTAGE

La méthanisation à Romainville

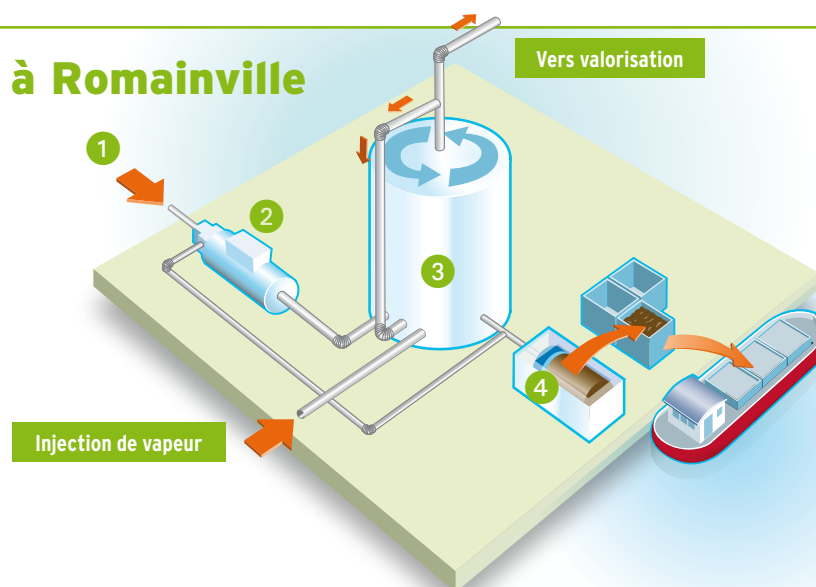
1 Préparation des déchets

Le procédé de méthanisation fonctionne de façon optimale lorsqu'il s'applique à une masse homogène de déchets biodégradables. Les ordures ménagères résiduelles doivent donc subir une préparation lourde avant d'être méthanisées.

Elles passent 3-4 jours dans un Bio-réacteur stabilisateur (BRS) où elles sont remuées et humidifiées afin d'accélérer la décomposition des déchets fermentescibles et de les trier ainsi plus facilement.

Les déchets indésirables sont progressivement retirés de la chaîne par une série d'opérations de tri mécanique (aimantation, criblage, tamisage...). Les déchets recyclables sont récupérés et la Fraction combustible résiduelle (FCR) est transportée par péniche, à partir du port public de Bobigny en bordure du canal de l'Ourcq, vers un centre de valorisation énergétique ou de stockage.

2 Les déchets sont passés dans un malaxeur où sont ajoutés des résidus de la méthanisation. Cela accélère leur décomposition et augmente la production de biogaz dans le digesteur.



3 Méthanisation

Les déchets organiques fermentent alors pendant 15 jours entre 50 et 60° en l'absence d'oxygène (milieu anaérobie). Le biogaz produit - composé à 55 % de méthane - est valorisé énergétiquement (chaleur, électricité) ou exporté vers le réseau de gaz naturel. Une partie sert à l'activation du procédé pour brasser les déchets. Cette technique assure une parfaite maîtrise de la production de biogaz dans le cadre d'une exploitation continue du centre.

Procédé Valorga : le biogaz réinjecté dans le digesteur sert à brasser les déchets.

4 Compostage

Lors d'une phase de maturation (aération, pressage, affinage...), les résidus de la méthanisation (digestats) sont transformés en compost conforme aux normes européennes et destiné à l'agriculture. Les zones de production de ce compost de qualité seront mises en dépression permettant un traitement de l'air par bio-filtres en évitant la propagation d'odeurs vers l'extérieur.

Les prix des matières recyclées en berne

L'effondrement des cours de matières premières n'a pas épargné les matières recyclées. Depuis septembre 2008, celles-ci ont vu leur valeur chuter avec une rapidité sans précédent. Une demande industrielle qui s'émousse, allant parfois jusqu'à la rupture brutale de contrats d'approvisionnement, des prix ramenés aux niveaux les plus bas enregistrés ces dernières années, des déchets qui continuent d'affluer, des stocks qui se gonflent... A la Fédération des entreprises du recyclage (FEDEREC), l'humeur n'est pas à l'optimisme.

Un cercle vicieux

En période de vache maigre, les industriels commencent par réduire leurs achats de matières premières. Les matières recyclées, qui couvrent en moyenne 50 % des besoins en matières non énergétiques des industries de transformation dans le monde, n'ont pas échappé à ce tour de vis. L'effondrement de leur prix, par 3 voire par 5 en l'espace de 3 mois a été plus spectaculaire que celui des matières vierges, dans la mesure où il n'est déterminé ni sur des marchés à terme ni par contrat annuel. De même, la répercussion de cette chute brutale sur les recettes du SYCTOM a été amortie en 2008 du fait de l'existence de prix minima ou fixes garantis contractuellement par les repreneurs. Mais ceux-ci ont commencé à les renégocier, dans la mesure où ils ne correspondent plus à la réalité du marché. « Qu'il s'agisse des ferrailles, du cuivre, de l'aluminium, du plomb ou du zinc, le secteur du recyclage trouve

ses principaux débouchés dans l'industrie automobile et dans la construction, qui sont plutôt mal en point en ce moment. Il est donc particulièrement touché par la crise » explique Claude Platier à la FEDEREC. « Il est également fortement dépendant de l'exportation, un quart environ de sa production sortant de l'Hexagone. Pour les papiers-cartons comme pour les plastiques, ce sont les Chinois qui fixent le niveau des prix. Ces deux matières recyclées leur servent à fabriquer des emballages pour les produits manufacturés qu'ils exportent vers l'Europe et les Etats-Unis. La chute de la consommation occidentale a enclenché un cercle vicieux. »

Regards tournés vers la Chine

Depuis janvier toutefois, les achats chinois de papiers-cartons recyclés ont un peu repris - leur prix de vente demeurant toutefois en deçà de leur prix de revient - et le prix des ferrailles s'est légèrement raffermi, le plan de relance de la construction étant déjà en route en Chine. Mais les évolutions de prix sont erratiques. Sur un marché atone, la moindre demande provoque une légère hausse, suivie d'une chute. « Au-delà de l'opportunisme économique qui consiste à acheter des matières recyclées bon marché, la Chine a une politique industrielle incitant les entreprises à les utiliser, constate Claude Platier. Même ralentie, sa croissance devrait procurer un appel d'air. » Le Président du SYCTOM a récemment alerté Jean-Louis Borloo, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, sur la situation de l'économie du recyclage et pour obtenir l'assurance du versement des aides Eco-Emballages aux collectivités locales quelles que soient les circonstances de stockage ou d'écoulement des produits triés. ■

3 QUESTIONS À

« Qui dit recyclage dit entrée sur un marché dont les clés sont mondiales. »

Philippe Chalmin,
professeur à l'Université Paris-Dauphine
et président de CycloPe*.



Quel est l'impact de la crise sur le prix des matières premières recyclées ?

« L'année 2008 a été totalement folle. Après avoir atteint des pics sans précédent, le cours des matières secondaires s'est effondré en l'espace d'un semestre, se rapprochant pour certaines du prix négatif. Selon moi, le retournement est intervenu, comme pour les matières premières, au lendemain des Jeux olympiques. Sans doute la Chine avait-elle suracheté... Elle a ensuite vécu sur ses stocks. Concomitamment, la demande occidentale s'est effondrée. Déterminé sur des marchés « spot », le prix des matières secondaires est plus volatil que celui des produits auxquels elles se substituent. Ainsi, au second semestre 2008, le prix de la ferraille a grosso modo été divisé par 5, alors que celui de l'acier chutait de moitié. Les vieux papiers ont perdu 75 % de leur valeur, la pâte à papier un tiers seulement. »

Cela met-il en cause la viabilité économique du recyclage ?

« L'exploitation des gisements de matériaux qui contiennent les déchets est indispensable pour des raisons d'environnement comme pour répondre aux besoins potentiels de développement économique des pays émergents. Sa validité n'est donc pas remise en cause. En revanche, compte tenu de la lourdeur des investissements qui sont en jeu, les fluctuations de prix actuelles pourraient légitimement conduire à s'interroger, sans idée préconçue, sur la place respective des différents modes de valorisation des déchets - recyclage, méthanisation, incinération, etc. Pour les plastiques par exemple, le tout recyclage est-il la meilleure des logiques ? L'incinération avec récupération d'énergie n'est-elle pas une bonne solution aussi ? Sur les 4 milliards de tonnes de déchets produits dans le monde, un quart seulement est valorisé. Il existe encore des marges de manœuvre pour exploiter ces gisements de ressources, non seulement pour leurs matériaux, mais aussi pour leur pouvoir énergétique et leur intérêt agronomique. Il est stratégique de diversifier les modes de valorisation, sans écarter de solutions a priori. »

Des perspectives se dégagent-elles pour 2009 ?

« La chute brutale du prix des matières secondaires montre l'extrême sensibilité des filières de recyclage aux fluctuations du marché. En France - comme dans le reste de l'Europe et aux Etats-Unis -, elles exportent, ce qui est profitable pour la balance commerciale et l'économie française. Mais qui dit recyclage dit entrée sur un marché dont les clés sont mondiales. Le marché international des matières secondaires s'est formidablement développé ces dernières années. Il existait déjà pour les ferrailles, mais il est monté en puissance avec les importations de la Turquie et de la Chine. Plus récent, le commerce international des vieux papiers a explosé avec la demande asiatique, de la Chine en particulier, qui absorbe la moitié des flux. Sur ce marché notamment, les filières de recyclage trouvent leur équilibre à l'export. Au moindre éternuement chinois, elles frémissent ! Dans une telle situation de dépendance par rapport au marché, difficile de dire quelle peut être l'évolution des prix des matières secondaires d'ici à la fin de l'année. »

*Société d'études spécialisée dans l'analyse des marchés mondiaux de matières premières.

" Ma déchèterie mobile[®] " : pour mieux recycler les encombrants

Depuis juin 2008, le SYELOM a mis en œuvre un service de déchèteries mobiles. Zoom sur une innovation, primée par le Grand prix de l'environnement, qui a diminué de plus de 20% le coût de la collecte des objets encombrants.

Adhérent du SYCTOM, le Syndicat mixte des Hauts-de-Seine pour l'élimination des ordures ménagères (SYELOM) agit pour le compte de 30 communes, soit 1,3 million d'habitants. Il s'est fixé pour objectif de valoriser d'ici 2010 plus de 30 000 tonnes d'objets encombrants, dont près de 4 000 tonnes de Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (DEEE), au moindre coût pour les administrés.

La collecte par benne tasseuse compromettant les possibilités de recyclage des encombrants, le syndicat a choisi de développer l'apport volontaire. D'où l'idée de mettre en place des déchèteries mobiles.



En centre-ville

Leur principe ? Installer en ville, sur un espace public, des équipements pour réceptionner les objets encombrants, DEEE, déchets verts et gravats apportés par les habitants, une fois par semaine et/ou selon les besoins de la commune, une à deux fois par mois à date fixe.

De grands sacs servent aux gravats. Des caisses grillagées reçoivent TV, micro-ondes, sèche-cheveux, fers à repasser, ordinateurs, etc. Des bâches disposées à même le sol accueillent vélos, réfrigérateurs, matelas, cartons d'emballage ou ferrailles et, dans un autre enclos, branchages ou herbes. À la fermeture, les déchets sont évacués vers leurs lieux de traitement respectifs.

Gestion optimisée

À ce jour, le service est proposé dans 18 communes. Il est complété par les déchèteries fixes de Gennevilliers et Nanterre transférées au SYELOM. « Avec ce dispositif, pour les encombrants, le coût net de collecte et de traitement est de 90 €/t, soit l'équivalent du coût de traitement à la tonne du SYCTOM en 2008. Cela permet ainsi aux communes de réaliser une économie sur les coûts de collecte » précise Nathalie Amiot, directrice technique du SYELOM. « Le dispositif sera complété par des camions réservés aux déchets ménagers toxiques. Nous avons aussi des projets de partenariat avec des associations pour favoriser la remise en état et la revente des objets réutilisables, informatiques notamment. Enfin, nous étudions la possibilité d'une déchèterie fluviale sur la Seine, avec plusieurs points d'accostage entre Issy-les-Moulineaux et Gennevilliers. » ■



Les 5 points clés d'une déchèterie mobile

1

Les lieux de passage

Pour faciliter l'apport volontaire, et éviter de multiplier les déplacements, « Ma déchèterie mobile » est installée dans des lieux très fréquentés et bien desservis – marché, parking, place publique...

2

Les horaires d'ouverture

Les jours de passage sont différents d'une ville à l'autre, afin d'optimiser l'utilisation de l'outil et d'offrir une large plage d'ouverture aux habitants (5 heures en été et 4 heures en hiver par exemple).

3

La préservation du cadre de vie

Le dispositif s'installe et se replie en une heure. L'emplacement est laissé propre après le démontage. Déposés à l'intérieur d'enclos, les déchets sont cachés à la vue des passants.

4

La communication sur les dates et horaires

Elle est menée via le journal municipal, un dépliant distribué dans les boîtes aux lettres, le site Internet de la commune, une campagne d'affichage... Elle est également importante sur le site même, qui comporte un espace d'accueil, une signalétique attrayante et des panneaux d'information. Un agent est présent pour renseigner les personnes.

5

Une mise en place progressive

Afin de tester la logistique, une expérimentation dans quelques quartiers ou communes pilotes est menée avant de mettre en place le service à plus grande échelle. Celui-ci est complémentaire de la collecte en porte à porte des encombrants mise en place par les communes.

Syctommag est une publication du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'Agglomération parisienne
35, bd de Sébastopol - 75001 Paris - Tél. : 01 40 13 17 00 - Fax : 01 42 33 40 47

Directeur de la publication : François Dagnaud - Rédacteurs en chef : Dominique Labrousse, Emmanuel Borde-Courtivron - Directrice de la communication : Véronique Menseau - Coordination : Nicolas Seguin - Crédits photos : E. Le Gars/SYCTOM, Y. Le Borgne/TIRU, Cabinet Space Architecture - Urbaser Environnement, SYELOM, Fotolia, Parimage - Infographie : Parimage - Conception réalisation : **PARIMAGE**
Rédaction : Monik Malissard - Document imprimé par Desbouis-Grésil, certifié ISO 14001, sur papier Cyclus Print 100% recyclé.

ISSN 1769-8782
Internet : www.syctom-paris.fr

Avec le soutien de

